



Ville d'Isbergues

5A, place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

2025-434

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

ARRÊTÉ DU MAIRE

portant sur

l'autorisation d'une vente au déballage

le dimanche 9 novembre 2025

complexe Edmond Mille

Le Maire de la commune d'ISBERGUES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie, décret n°2009-16 du 7 janvier 2009 relatif aux ventes aux déballages et pris en application de l'article L.310-2 du code du commerce,

Considérant la demande de Monsieur Franck ACCART, président de l'Amicale Laïque de Molingham, domicilié à ISBERGUES au 14 rue Robert Schuman, sollicitant l'autorisation d'une vente au déballage.

ARRÊTE

Article 1^{er} : Monsieur Franck ACCART est autorisé à organiser une vente au déballage dans le cadre d'une bourse aux jouets.

Article 2 : Cette manifestation aura lieu le dimanche 9 novembre 2025, au complexe Edmond Mille.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié par voie électronique sur le site de la ville, et peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Fait à ISBERGUES, le **20 OCT. 2025**

Publié le 29 OCT. 2025

 **Le Maire,**
David THELLIER